



RAViV est un **réseau solidaire de compagnies et structures franciliennes du spectacle vivant.**

Créé en 2008, le **Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France - RAViV** est un réseau associatif, animé par des professionnels des arts vivants, visant à se doter de moyens propres au bon développement du secteur permettant de contribuer à la stimulation et à la pérennisation de projets artistiques singuliers et pluriels sur l'ensemble du territoire francilien.

- Le partage d'informations, d'expériences et de savoir-faire
- Des expérimentations et des outils de travail mutualisés entre structures
- Des événements publics permettant de rendre visible et de valoriser les initiatives spécifiques du réseau auprès de la société civile, des collectivités et des institutions publiques.

Mutualiser, c'est mettre en commun des moyens, des savoirs et des savoir-faire pour :

Se réapproprier les outils et les moyens de production et en avoir la maîtrise

Réfléchir et inventer des modes d'utilisation collectifs de ces moyens et outils

Engager une démarche de solidarité dans notre secteur de plus en plus soumis à la mise en concurrence

S'inscrire dans un contexte de développement des valeurs de l'économie sociale et solidaire

Activités du réseau

Le Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France étudie toutes les initiatives qui peuvent relever de la mutualisation dans le secteur du spectacle vivant et repère celles dans lesquelles elle peut avoir un rôle à tenir, tant dans l'accompagnement que dans la réalisation de projets. **RAViV** a donc pour objectifs :

🗨 la mutualisation d'espaces de répétitions - Depuis 2009, les adhérents du réseau s'organisent collectivement chaque année pour faire coïncider les besoins des compagnies et les possibilités d'accueil de lieux artistiques franciliens disposant d'espaces vacants en période estivale. Cette expérimentation permet notamment la construction collective d'une expérience innovante par l'ensemble des participants et un partenariat sans pression entre compagnies et lieux pour faciliter les processus de recherche et de création.

🗨 la mutualisation de locaux de stockage - La problématique des espaces de stockage est récurrente dans le milieu du spectacle vivant : décors et costumes s'entassent au mieux, se dégradent au pire, faute d'espace adéquat pour les stocker dans de bonnes conditions. Initiée par les adhérents, une première modélisation dite « Haras » permet aujourd'hui à ses participants de disposer d'espaces communs de stockage adaptés à leurs activités et d'envisager des formes innovantes de gestion collective du lieu et de partage du matériel.

🗨 la mutualisation de locaux administratifs - Le réseau travaille à la mise en place d'expériences de mutualisation de locaux administratifs afin de soutenir le fonctionnement d'équipes artistiques, en leur permettant de disposer d'espaces de travail, qui soient des lieux privilégiés de rencontres, d'échanges, de circulation d'information, de partage d'expériences et d'actions, favorisant la mise en commun d'outils et de moyens, parfois déjà existants.

🗨 le partage de savoirs et de savoir-faire entre adhérents, à travers une plateforme d'échange évolutive et des outils individuels ou collectifs : fiches pratiques, ateliers, outils participatifs... **RAViV** souhaite mener une politique de ressources partagées et s'appuyer sur le relais de connaissances et le transfert de savoir-faire . Le réseau travaille notamment sur la construction de formats (ateliers autour de la critique solidaire...), mais aussi sur des questionnements (juste adéquation entre projet de compagnie et structuration juridique, auto-analyse de la santé économique d'une structure...)

🗨 l'organisation de Forums ouverts et autres évènements publics autour de la mutualisation et de ses enjeux pour le secteur des arts vivants, en lien avec divers organismes professionnels et institutions.

Le réseau intervient également auprès d'autres organisations et de leurs adhérents afin de revenir ensemble sur les fondamentaux de la mutualisation et les questionnements essentiels (valorisation, formalisation, structuration, règles et besoins).

De manière générale, **RAViV** travaille sur la réflexion collective, l'expérimentation et la constitution de ressources en mutualisation. Le réseau s'inscrit ainsi dans des temps de réflexion commune portés par d'autres organismes, participe à des rencontres autour des thèmes de la mutualisation, actualise et communique les informations, les réflexions et les expériences autour de ces enjeux.

Nos adhérents

A ce jour, **le réseau compte plus de 60 structures adhérentes sur toute l'Ile-de-France**. Le nombre de nos adhérents augmente de façon significative chaque année, rendant compte d'une volonté pour ces structures de s'organiser collectivement.

Chaque adhérent est porteur d'un projet majoritairement dédié au spectacle vivant et dispose d'une structure ayant une existence juridique propre ainsi qu'un siège social en Ile-de-France.

Au sein de chaque structure adhérente, l'artiste doit avoir une place centrale. Son fonctionnement (technique, administratif) est conditionné par l'activité de création. La place essentielle des artistes au sein de chaque structure met en évidence les liens de l'activité de création et de la vie publique. L'activité artistique y est en prise directe avec la société et l'espace public, dans un rapport d'interaction concrète, de dialogue, voire de résistance.

Les structures membres s'engagent dans l'invention de formes de régulation économique et politique qui correspondent à leur activité, à son caractère nomade et à sa mobilité essentielle ainsi qu'à des modes de coopération, de partage et de transmission non marchands. Elles contribuent à l'entretien d'un réseau fertile de création et participent à la diversité culturelle sur tout le territoire, ainsi qu'à la réappropriation de la culture et de l'art par les citoyens.

Avec des modes d'actions artistiques qui leur sont propres, elles concourent à renouveler et élargir le champ des publics de la création, ainsi que celui des usagers et des praticiens de tous âges, niveaux et besoins. Dans tous ces domaines, les structures adhérentes participent à des missions de service public.

Nos partenaires

RAViV est soutenu par la Région Ile-de-France, la Préfecture d'Ile-de-France, ARCADI et le Fonds Social Européen dans le cadre de la mesure 4.2.3.



Nous contacter

RAViV - Réseau des arts vivants en Ile-de-France

01. 42.01.25.86 | reseau.raviv@gmail.com

Maison des réseaux artistiques et culturels

221 rue de Belleville | 75019 PARIS

 **www.reseau-raviv.org**

[CHARTRE du RESEAU des ARTS VIVANTS en ILE-DE-FRANCE]

1 | Pour que soient reconnus dans le monde culturel la responsabilité et le rôle central des artistes

Au sein des structures artistiques et culturelles indépendantes, les artistes ont une place centrale. D'abord parce que ces structures (compagnies, groupes, ensembles, collectifs...) constituent aujourd'hui le secteur principal d'emploi des artistes, le plus souvent dans les formes du travail intermittent. Et aussi parce qu'elles n'existent qu'afin de mettre à la disposition des artistes les outils de travail qui leur sont nécessaires. Le fonctionnement (technique, administratif, commercial) de ces structures est conditionné par l'activité de création. A aucun moment la création ne peut y devenir une activité marginale. Avoir la responsabilité d'un outil de travail ou d'une structure est d'abord pour des artistes un moyen de développer l'autonomie d'un projet de création face aux normes et servitudes existantes de l'entreprise commerciale ou de l'institution administrative.

2 | Pour mettre la création d'art vivant au cœur de l'espace public

La place essentielle des artistes dans ces structures met en évidence les liens de l'activité de création et de la vie publique. L'activité artistique y est en prise directe avec la société et l'espace public, dans un rapport d'interaction concrète, de dialogue, voire de résistance. Les structures artistiques et culturelles indépendantes sont des espaces nécessaires de libre expression et de débats. Elles forment de petites enclaves d'utopie au cœur du réel. Elles permettent de résister au laminage de la subjectivité et à la normalisation des sensibilités. Leur existence fait jouer à la pratique de la création un rôle essentiel dans la démocratie.

3 | Pour une activité artistique la plus professionnelle qui soit

Dans une activité de création artistique, la professionnalité est autant un processus, un souci d'exigence toujours renouvelé qu'une norme sociale ou un gage d'appartenance corporative. Beaucoup de compagnies et de petites structures artistiques précaires sont les outils d'une professionnalisation en cours. Dès lors que la structure permet à ses membres d'organiser leur existence autour de la création, la professionnalité est une règle sociale. Quand les artistes vivent entièrement pour leur art, la structure qui les emploie se doit de respecter leurs droits de salariés et la législation sociale et économique en vigueur.

4 | Pour une activité de création dont les modes de production s'inscrivent dans le cadre d'une économie solidaire

Le secteur de la création indépendante ne fonctionne pas comme un simple vivier ou un pur champ d'émergence servant à renouveler le corps des directeurs des institutions culturelles. Il fonctionne de plus en plus selon des modes de production qui tendent à avoir leurs propres règles, même s'ils dépendent principalement du financement direct ou indirect des collectivités publiques. Du coup l'espace d'activité sociale et économique des structures indépendantes de création ne se situe ni exactement dans le secteur public administré ni purement dans le secteur marchand. Cette activité participe de formes d'économie solidaire. Autant dans les formes de travail qu'elle met en œuvre que dans ses "produits" :

- La pratique de la création requiert souvent un engagement commun, une aventure collective où la subjectivité de chacun des "acteurs" est mobilisée pour elle-même et pour le travail collectif.
- De nombreuses phases, individuelles et collectives, de l'activité créatrice (recherche, écriture, apprentissage, composition...) sont des temps libérés des contraintes immédiates de productivité et sont difficilement quantifiables dans une valeur échangeable sur un marché.
- Les "produits" du travail artistique ne sont pas tant des marchandises que des œuvres qui n'appartiennent à personne parce qu'elles sont à tous et qu'elles sont destinées à se prolonger, circuler, se démultiplier dans l'imaginaire et la sensibilité des publics.
- Les structures de la création indépendante ne sont pas à but lucratif : leur vocation n'est pas la recherche du profit.
Les structures de la création indépendante devront à l'avenir participer à l'invention de formes de régulation économique et politique qui correspondent à leur activité, à son caractère nomade et à sa mobilité essentielle ainsi qu'à des modes de coopération, de partage et de transmission non marchands.

5 | Pour développer une capacité spécifique à accomplir des missions de service public

Les structures de la création indépendante représentent aujourd'hui un moyen de favoriser la rencontre du public et de la création la plus contemporaine sur un mode moins instrumental et plus riche qualitativement que les modes ordinaires de la consommation culturelle. Par leur travail sur des territoires nouveaux de la rencontre avec la création (quartiers, zones rurales, établissements éducatifs, sanitaires, sociaux...), elles contribuent non seulement à l'élargissement du public mais à une expression culturelle d'individus et de collectivités, qui déroge aux suggestions de la culture de masse comme aux valeurs de la société du spectacle. Dans les lieux de travail qu'elles investissent, elles invitent souvent les publics à une rencontre interactive avec les artistes dès les processus fondateurs de la création.

Elles contribuent sur le territoire à l'entretien d'un réseau fertile de création, elles participent à la diversité culturelle sur tout le territoire, et à la ré-appropriation de la culture et de l'art par les citoyens. Avec des modes d'actions artistiques qui leur sont propres, elles concourent à renouveler et élargir le champ des publics de la création, ainsi que celui des usagers et des praticiens de tous âges, niveaux et besoins. Dans tous ces domaines, les structures de la création indépendante participent à des missions de service public. Elles s'engagent à demander à l'Etat et aux collectivités locales de prendre enfin la mesure de leur engagement et de réévaluer leurs politiques de financement à leur égard.

6 | Pour développer, à travers la participation à des projets, des notions de partage, d'équité, de transmission des savoirs et savoir-faire.

Pour que la participation à toutes expériences engage les équipes sur un travail d'évaluation des outils mis en place. Ce processus de co-élaboration enrichira et facilitera la faisabilité des futurs projets de mutualisation. Il s'agit de s'inscrire dans des expériences collectives où chacun s'implique dans une démarche d'échange de connaissances et de compétences. Les notions d'équité, de partage et de solidarité doivent se retrouver dans toutes les étapes de la réalisation des projets, tant dans la définition des règles de fonctionnement que dans leur mise en pratique.

